



BULLETIN D'INSCRIPTION MARATHON SOLO ET SEMI EDITION 2018

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

A adresser à : SAS Point Course - 20, Avenue du Général Grollier - 34570 - PIGNAN

Date limite par courrier avant le 17 mars 2018, cachet de la poste faisant foi

MARATHON : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		SEMI MARATHON : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
NOM :		PRENOM :	
TELEPHONE : / / / /		MAIL : @	
ADRESSE :			
TYPE LICENCE (si licencié)*		N° LICENCE :	
CLUB (Facultatif)		CERTIFICAT MEDICAL	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
TEMPS ESTIME h min	SAS PRIVILEGIE (Fournir justificatif depuis 2 ans)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

TARIFS MARATHON **

Du 01/01 au 28/02	50€	Du 01/03 Au 22/03	55€
-------------------	-----	-------------------	-----

TARIFS SEMI-MARATHON **

Du 01/01 au 28/02	23€	Du 01/03 Au 22/03	25€
-------------------	-----	-------------------	-----

Pasta Party : 11 euros OUI NON

Réglé par Chèque n°..... Banque Montant de : €

Bulletin à renvoyer à l'adresse indiquée accompagné de la photocopie de la licence OU du certificat médical et d'un chèque bancaire ou postal (à l'ordre du : MA2M)

** Cachet de la poste faisant foi

* Licences 2017 : FFA / FFTRI / FFCO / FFPM / FSGT Athlétisme / FSCP Athlétisme / Pass J'aime Courir

MARATHON DE MONTPELLIER



EXTRAIT DU REGLEMENT

Règlement complet disponible sur www.marathonmontpellier.fr

Article 3 : Inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 1998 et avant (20 ans en Mars 2018) pour le marathon et nés en 2000 (18 ans en Mars 2018) pour le semi-marathon dans la limite des places disponibles.

(Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.)

En application de la réglementation en vigueur (Article L. 231-3 du Code du Sport), ne seront acceptés que les participants présentant selon le cas :

- ❖ Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ❖ Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ❖ Une licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ❖ Un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Tout certificat ne portant pas la mention requise sera considéré comme non valable et l'inscription refusée.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition. Ce certificat doit être rédigé en langue française ou une traduction en français devra être fournie.

Les inscriptions s'effectuent de préférence en ligne via le site internet du Marathon Montpellier Métropole, possibilité de s'inscrire par courrier jusqu'au 17 Mars 2018 le cachet de la poste faisant foi et sur place au village dans la mesure des dossards disponibles.

Article 4 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

NOM : PRENOM :,

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité. Je déclare être couvert par une assurance personnelle et prendre sous ma responsabilité tout accident de santé pouvant être imputé à la suite directe de l'épreuve.

Date : ... / ... /

Signature

(Précédée de la mention "Lu et Approuvé")